CONSULTATION EN PERSPECTIVE DU SYMPOSIUM MONDIAL DES REGULATEURS 2026 (GSR-26)

CONTRIBUTION DE LA RDCONGO

THEME : Principes essentiels de la gouvernance réglementaire : de quoi les régulateurs ont-ils besoin pour que les marchés numériques soient efficaces.

QUESTION 1 : Quel est le kit pratique de référence pour la gouvernance numérique – au-delà des règles

Du point de vue d'un régulateur sectoriel tel que l'**ARPTC**, garantir des marchés numériques **ouverts, fiables et dignes de confiance** repose sur une gouvernance fondée sur la performance réelle des marchés, l'exploitation intelligente de la donnée, et une coordination renforcée entre autorités. Cette approche s'inscrit dans la continuité des orientations portées par l'**UIT** en matière de régulation inclusive et proportionnée.

Au-delà des cadres juridiques classiques, les régulateurs ont besoin d'un **socle opérationnel de gouvernance agile**, articulé autour de :

- **Obligations fondées sur les résultats** (qualité de service, accès équitable, transparence), complétant les obligations ex ante traditionnelles.
- **Leviers d'incitation intelligents** (allègement réglementaire conditionnel, accès préférentiel aux ressources rares, mécanismes de co-régulation).
- **Mécanismes de surveillance continue** basés sur la donnée (API de reporting, tableaux de bord temps réel, audits).
- **Outils d'adaptation et d'expérimentation** (bacs à sable réglementaire**,** clauses de révision dynamique).

- **Pratiques de coordination et de concertation** multi-acteurs (régulateurs sectoriels, concurrence, fiscalité, protection des consommateurs).

Pour l'ARPTC, cela implique une gouvernance **data-driven**, orientée vers les usages, les performances réelles des marchés et la protection effective des utilisateurs.

QUESTION 2 : Comment rendre les éléments essentiels de la gouvernance mesurables et applicables dans tous les secteurs ?

Les principes de gouvernance doivent être ancrés dans des **indicateurs de résultats clairs, comparables et vérifiables**, notamment :

- **Connectivité effective** (couverture réelle, disponibilité, latence, résilience).
- **Abordabilité et accessibilité** (prix/ARPU, inclusion géographique et sociale).
- **Fiabilité et continuité de service** (pannes, incidents, redondance).
- **Protection du consommateur** (plaintes, délais de résolution, préjudices).
- **Contestabilité du marché** (accès aux infrastructures essentielles, non-discrimination, transparence).

Ces indicateurs doivent être soutenus par des **modèles de reporting proportionnés**, automatisés et interopérables, limitant la charge pour les opérateurs tout en renforçant la capacité d'observabilité du régulateur. L'ARPTC, utilise les rapports sur l'observatoire des marchés.

QUESTION 3 : À quoi devrait ressembler une voie de surveillance et d'application prévisible et graduelle lorsque les risques augmentent ou que des préjudices se produisent ?

Une régulation crédible repose sur une **échelle d'intervention progressive**, fondée sur le risque et les impacts observés :

1. **Orientation et prévention** (lignes directrices, engagements volontaires, alertes précoces).
2. **Mesures correctives ciblées** (remèdes proportionnés, obligations spécifiques).

- **Interventions renforcées** lorsque les risques systémiques ou les préjudices persistent (obligations structurelles, sanctions dissuasives). Cette trajectoire doit garantir : la **procédure régulière**, la **prévisibilité des critères d'escalade**, la synergie **inter-institutionnelle**,

Optique transversale : En ce qui concerne ces trois questions, comment la coopération régionale, sous-régionale et internationale peut-elle réduire la fragmentation et renforcer l'efficacité réglementaire dans les écosystèmes numériques transfrontaliers ?

Face à des écosystèmes numériques transfrontaliers, la coopération est un **levier essentiel d'efficacité** :

- Indicateurs et référentiels partagés, reconnaissance mutuelle des décisions, la surveillance conjointe des acteurs, l'harmonisation des approches réglementaires clés (accès, concurrence, fiscalité, protection des consommateurs).

Pour l'ARPTC, l'ancrage dans les cadres régionaux et internationaux permet de réduire la fragmentation, d'accroître la crédibilité des interventions et de mieux encadrer les nouveaux modèles numériques globaux.